



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Franck BARTH – Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LАVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, M. Jordi LE COINTE

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE)

M. Jean-Yves LАVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE AUX ECOLES ELEMENTAIRES POUR L'ACHAT DE LIVRES A DESTINATION DES ELEVES DE CP

Sur proposition de Maria DA SILVA.

Les écoles de la ville disposent d'une dotation annuelle leur permettant d'acquérir des fournitures scolaires, du papier, des manuels ainsi que tout autre matériel nécessaire au bon déroulement des apprentissages des élèves.

L'Éducation nationale a engagé une évolution des méthodes d'apprentissage de la lecture, pour les élèves de CP, applicable à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2026. Dans ce cadre, les écoles élémentaires doivent acquérir de nouveaux manuels adaptés à cette méthode.

Afin d'accompagner les écoles élémentaires dans cette transition pédagogique, il est proposé que la Ville participe exceptionnellement au financement de cette acquisition à hauteur de 50 % du coût total, soit 2 530,25 €, pour un effectif prévisionnel de 400 enfants de CP.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022_05_71 du 25 mai 2022 approuvant les attributions de crédits communaux pour le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que l'évolution des méthodes d'apprentissage de la lecture nécessite l'acquisition de nouveaux manuels pour les élèves de CP,

Considérant qu'au regard des effectifs prévisionnels pour l'année 2026/2027, soit 400 élèves de CP, le coût total de ces manuels s'élève à 5 060,50 € TTC,

Considérant que la Ville souhaite participer à cette dépense par l'attribution d'une subvention exceptionnelle représentant 50 % du coût d'acquisition,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux écoles élémentaires d'un montant total de 2 530,25 €.
2. De préciser que cette subvention viendra abonder les dotations allouées à chaque école élémentaire, au regard de ses effectifs et au titre de l'exercice 2026.
3. De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

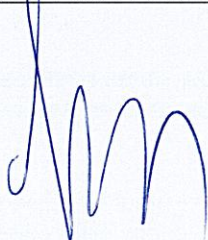
M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Zeynep CUBAN

2 ABSTENTIONS

Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.